

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité	N° 1050
COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES		
LC/EL	ARRETE DU MAIRE	

Jean-Sébastien VIALATTE,
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU la procédure de mise en concurrence pour la mise à disposition de 2 emplacements pour l'installation et l'exploitation de buvettes pour le festival des Pointus édition 2023.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL (8ème adjoint), Madame Fabiola CASAGRANDE (9ème adjointe) et Madame Dominique ANTONINI (Conseillère Municipale) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour la mise à disposition de 2 emplacements pour l'installation et l'exploitation de buvettes pour le festival des Pointus édition 2023.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le 30 MAI 2023



J.S. VIALATTE
 Député-Honoraire
 Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES
 Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence
 Méditerranée